

Territoire des courtes distances

Synthèse du rapport

Octobre 2022



IMPRESSUM

Mandants

République et Canton de Genève

Département du territoire (DT)
Office de l'urbanisme
Direction de la planification cantonale
Rue David-Dufour 5
Case postale 224 - 1211 Genève 8

Grand Genève

Direction du projet d'agglomération Grand Genève
Rue David Dufour 5
Case postale 22
1211 Genève 8

Direction de projet

Prisca Faure, OU-DPC
Joël Vetter, DPA

Groupe de suivi

Mathieu Petite, OU-DG
Laurent Badoux, OU-DPC
Marc Juge, OU-OBSTER
Caroline Barbisch, OU-DPEP
Fares Derrouiche, OU-DDU
Mathieu Iglesias, DPA
Alexandre Prina, OCT
Hervé Vaucher, OCT
Damien Cataldi, OCT

Mandataire

Bureau

6t-bureau de recherche Sàrl
Rue des Voisins 15
1205 Genève

Auteurs

Sébastien Munafò – Direction de projet
Guillaume Blatti
Fabrice Zobebe
Magali Guillain

Rapport de synthèse

Cette synthèse a été établie à partir du rapport «Territoire des courtes distances : Diagnostic et enjeux pour le Canton de Genève et le Grand Genève», juillet 2022.

Avertissement

Le rapport reflète le point de vue des auteurs. Ce dernier ne correspond pas nécessairement à celui des mandants.

6t – bureau de recherche en bref

L'ambition du bureau de recherche 6t est de se situer à l'interface de la recherche académique et de l'étude appliquée pour répondre à la demande sociale par une expertise de haut niveau, tout en produisant des connaissances scientifiques et techniques au service de la décision.

Les compétences de 6t permettent de mobiliser différents types de méthodes propres à la compréhension de la sociologie, de la géographie urbaine et de la prospective urbaine et de mener des analyses qualitatives, quantitatives et cartographiques.

Cette variété de compétences repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de sociologues, cartographes, géographes, politistes, ingénieurs, économistes et urbanistes qui accompagnent régulièrement les autorités publiques, les aménageurs, mais aussi les opérateurs privés et les industriels sur les enjeux urbains en lien avec la mobilité, les usages et les modes de vie urbains. En complément, via notamment la constitution de panels d'usagers des différents modes de transport, 6t réalise de nombreux travaux sur les nouvelles formes de mobilité qui visent à mesurer les évolutions de comportement et à en identifier les tendances.

Mode de citation recommandé

Département du territoire, 6T-bureau de recherche (2022).
Territoire des courtes distances : Diagnostic et enjeux pour le Canton de Genève et le Grand Genève – Synthèse

Contexte et objectifs	4
Une typologie d'intensité de proximité	6
Diagnostic du territoire sous l'angle des courtes distances	10
① Une géographie du territoire	10
② La couverture de la population résidente	12
③ Répartition des emplois	14
④ Les zones lacunaires	15
Typologie et mobilité	18
Recommandations	20
Références	23

CONTEXTE ET OBJECTIFS : MESURER ET DONNER À VOIR LE TERRITOIRE DES COURTES DISTANCES

La majorité des réflexions actuelles sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme mettent en avant l'impérieuse nécessité de créer les nouvelles conditions de proximité. C'est notamment le cas dans les ambitions affichées de la Vision territoriale transfrontalière 2050 dans laquelle la « ville ou le territoire des courtes distances » doit constituer un axe central d'analyse et d'action. Il doit en particulier permettre de penser l'articulation entre aménagement et mobilité en vue d'une réduction significative de l'impact environnemental de notre mobilité.

Situé en amont de toute problématique liée à la mobilité, le territoire et sa configuration apparaissent, en effet, comme la source de bien des problèmes, mais aussi la clé de bon nombre de solutions. Avant d'aborder toute mesure concernant l'offre de trans-

port ou la demande de déplacement, il s'agit donc de penser et d'aménager le territoire en misant sur sa très forte propension à structurer l'une et l'autre.

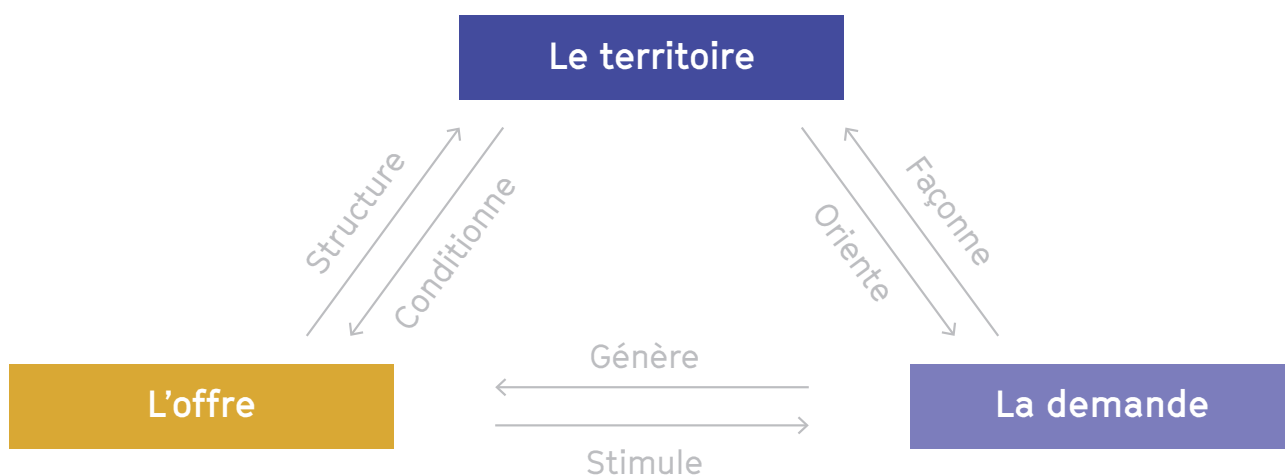


FIGURE 1 : LES 3 COMPOSANTES DU SYSTÈME DE MOBILITÉ PLAÇANT LE TERRITOIRE EN AMONT DES ENJEUX D'OFFRE ET DE DEMANDE.

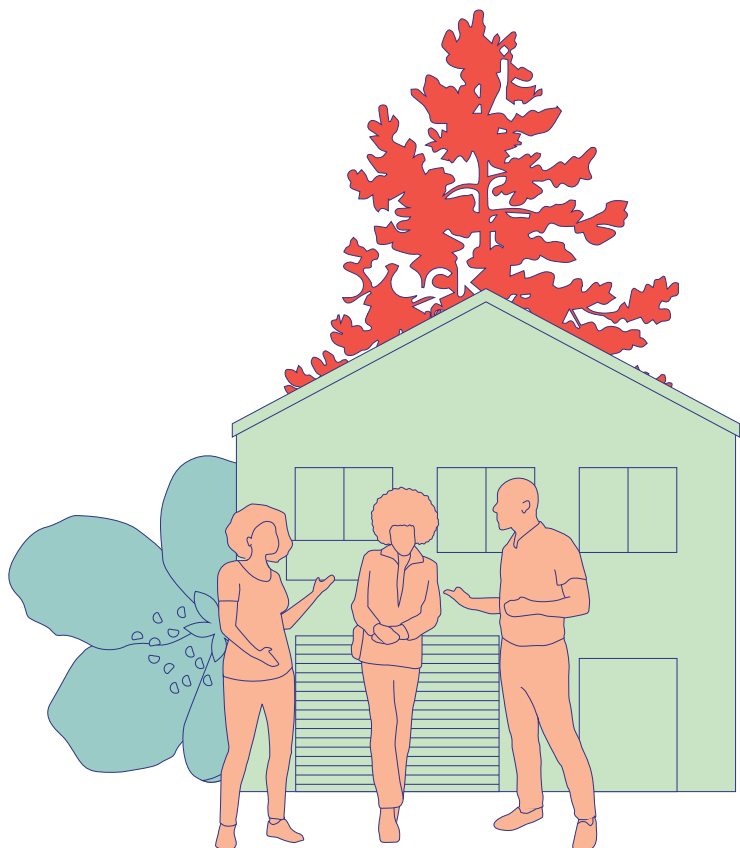
À ce jour cependant, aucun diagnostic précis quant à l'intensité de la proximité aux équipements proposée par le territoire du Grand Genève, n'était disponible. Or, ce diagnostic est indispensable pour poser les principaux constats et, partant, d'alimenter les réflexions et cibler les meures dans ce domaine. L'étude «Territoire des courtes distances» avait précisément pour but de pallier cette lacune avec un triple objectif :

- Dresser un état des lieux du territoire du Grand Genève sous l'angle des courtes distances ;
- Mieux identifier comment et en quoi la proximité des équipements impacte concrètement la mobilité quotidienne des habitants et l'impact environnemental de ce secteur ;
- Formuler des enseignements et des propositions quant aux possibilités d'améliorer et d'opérationnaliser le territoire des courtes distances au sein de l'agglomération.

De la ville du quart d'heure au territoire des courtes distances

Dans le cadre de cette étude, un parti pris théorique fort a été d'emblée formulé : passer de la ville du quart d'heure au territoire des courtes distances. Un postulat alimenté par plusieurs arguments

- L'enjeu majeur de la proximité aux équipements ne concerne pas en priorité la ville centre, en principe bien dotée, mais bien les territoires de couronne et les franges périphériques, en particulier celles qui sont les plus peuplées.
- La proximité aux équipements doit être réfléchie et planifiée selon la métrique piétonne avant tout. La marche est le seul moyen de transport à même de déployer toutes les vertus de la proximité d'un territoire, en particulier sous l'angle de la rencontre et des échanges.
- L'enjeu de proximité doit d'abord être mesuré en distances et pas en temps. En se concentrant sur la marche, les vitesses permises par les autres modes de déplacement ne peuvent plus constituer une variable d'ajustement pour maximiser l'accessibilité. La proximité peut ainsi être évaluée en termes de distances et plus de temps relatifs.



UNE TYPOLOGIE D'INTENSITÉ DE PROXIMITÉ

En vue d'établir un diagnostic du territoire des courtes distances, il s'agissait dans un premier temps d'identifier un bouquet d'équipements de proximité. L'idée centrale du concept des courtes distances est, en effet, que les résidents trouvent à proximité de leur domicile tout ce dont ils ont besoin au quotidien (achat, éducation, travail, santé, loisirs, etc.).

En s'appuyant sur différents apports théoriques développés sur ce sujet (Madec, 2008 ; Moreno 2021), et en fonction des données disponibles en Suisse et en France, huit grandes catégories d'équipements ont été retenues :

- L'alimentation et première nécessité
- Les loisirs
- La santé
- Les transports
- Les services
- La nature
- L'éducation
- Le social

À l'intérieur de ces grandes catégories, 32 types d'équipements ont pu être localisés à l'échelle de l'agglomération transfrontalière. Cela a permis de constituer une base de données regroupant plus de 25'000 équipements ponctuels tous géolocalisés au sein du territoire du Grand Genève.

Notons que certains équipements d'envergure régionale n'ont pas été retenus, comme les hôpitaux ou les universités puisque nous avons considéré qu'ils ne relevaient pas directement de l'enjeu de proximité du quotidien.

Catégorie d'équipement	Type d'équipements	
Alimentation et première nécessité	→ Boulangerie → Petit commerce d'alimentation → Alimentation générale	→ Grande surface → Vêtements et chaussures
Santé	→ Pharmacie → Médecin généraliste	→ Médecin spécialiste → Permanence médicale
Services	→ Tabac et journaux → Banque → Poste → Police	→ Salon de coiffure → Offices cantonaux → Tiers-lieux, coworking
Éducation	→ Crèche → École primaire	→ École secondaire I et II
Loisirs	→ Restaurant, bar et café → Salle de sport ou équipement extérieur	→ Cinéma et salle de spectacle → Musée, bibliothèque
Transports	→ Arrêt de bus → Arrêt de tram	→ Gare ferroviaire → Point de vélo en libre-service
Nature	→ Parc et espace vert	→ Lac et rivière
Social	→ Centre d'action sociale	→ EMS

TABLEAU 1 : TYPES D'ÉQUIPEMENT RETENUS ET CLASSIFICATION EN CATÉGORIES

En partant du principe que la fréquence de sollicitation des équipements par les individus doit être inversement proportionnelle aux distances qu'ils doivent parcourir pour les atteindre (plus on fréquente l'équipement, plus celui-ci doit être proche), nous avons ensuite attribué un bassin de chalandise

à chaque équipement. Ce bassin de chalandise définit donc la portion de territoire au sein de laquelle l'équipement est considéré comme accessible.

Bassin restreint	Bassin moyen	Bassin large	Bassin étendu
Moins de 300 (m) → env. 5 min. à pied	300 à 600 (m) → env. 10 à 15 min. à pied	600 à 900 (m) → env. 10 à 15 min. à pied	900 à 1'500 (m) → env. 15 à 25 min. à pied

TABLEAU 2 : CARACTÉRISTIQUES DES BASSINS DE CHALANDISE DES ÉQUIPEMENTS

En considérant l'ensemble des équipements et leur bassin de chalandise à l'échelle de l'agglomération, il a été possible de qualifier chaque point du territoire en fonction de la quantité et de la diversité des équipements à proximité, selon un principe de carroyage.

Enfin, via une procédure de clustering, l'ensemble des carreaux a été analysé et a été classé en **sept grandes catégories typologiques structurant le territoire** rendant compte de la quantité de la diversité des équipements et par extension du degré de réalisation de territoire des courtes distances. En d'autres termes, il s'agit d'une typologie d'intensité de proximité.

Typologie d'intensité de proximité	Description de la catégorie
1. Territoire de proximité intense	→ Présence assurée de l'ensemble des équipements et de manière très abondante.
2. Territoire de proximité	→ Présence quasi assurée de l'ensemble des équipements, avec prédominance de banques, restaurants et cafés, administration, tiers-lieux (coworking), cinéma et spectacle, commerces de proximité (alimentation générale, boulangerie, tabac et journaux) ainsi que des EMS.
3. Territoire de proximité réduite	<ul style="list-style-type: none"> → Présence fréquente de la quasi-totalité des équipements, avec prédominance d'équipements sportifs, de crèches et écoles primaires, de musées et bibliothèques, de points VLS; → Présence plus rare de certains commerces de proximité (tabacs et journaux, boulangerie, petit commerce d'alimentation).
4. Équipement basique	<ul style="list-style-type: none"> → Présence fréquente d'équipements locaux comme les salons de coiffure, les magasins de vêtements et chaussures, les médecins, les restaurants et bars ainsi que les espaces verts; → Les crèches, écoles secondaires I et II, les commerces d'alimentation générale et grandes surfaces, les postes et centres d'action sociale sont moins fréquents; → Sont peu présents la culture et les services publics d'envergure régionale ainsi que le réseau de tram.
5. Équipement faible	<ul style="list-style-type: none"> → Présence ponctuelle de services publics de base (école primaire, crèche, poste, mairie) et de médecins ainsi que d'espaces verts; → Sont plus rares des activités économiques peu spécialisées : salon de coiffure, restaurants et bars, magasin de vêtements, alimentation générale; → Absence d'équipements de transport en commun, de la culture, du social, etc.
6. Polarité ferroviaire peu équipée	<ul style="list-style-type: none"> → Présence systématique de gares ferroviaires accompagnées de médecins à proximité des espaces verts; → Sont rares les salons de coiffure et magasins de vêtements et chaussures; → Absence de la quasi-totalité des équipements publics, des loisirs, du social et également des commerces d'alimentation de tout type.
7. Zone de nature	<ul style="list-style-type: none"> → Présence quasi unique de nature; → Absence de tous les autres types d'équipements.

TABLEAU 3 : DESCRIPTION DES CATÉGORIES TYPOLOGIQUES SELON LA PRÉSENCE DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉQUIPEMENTS

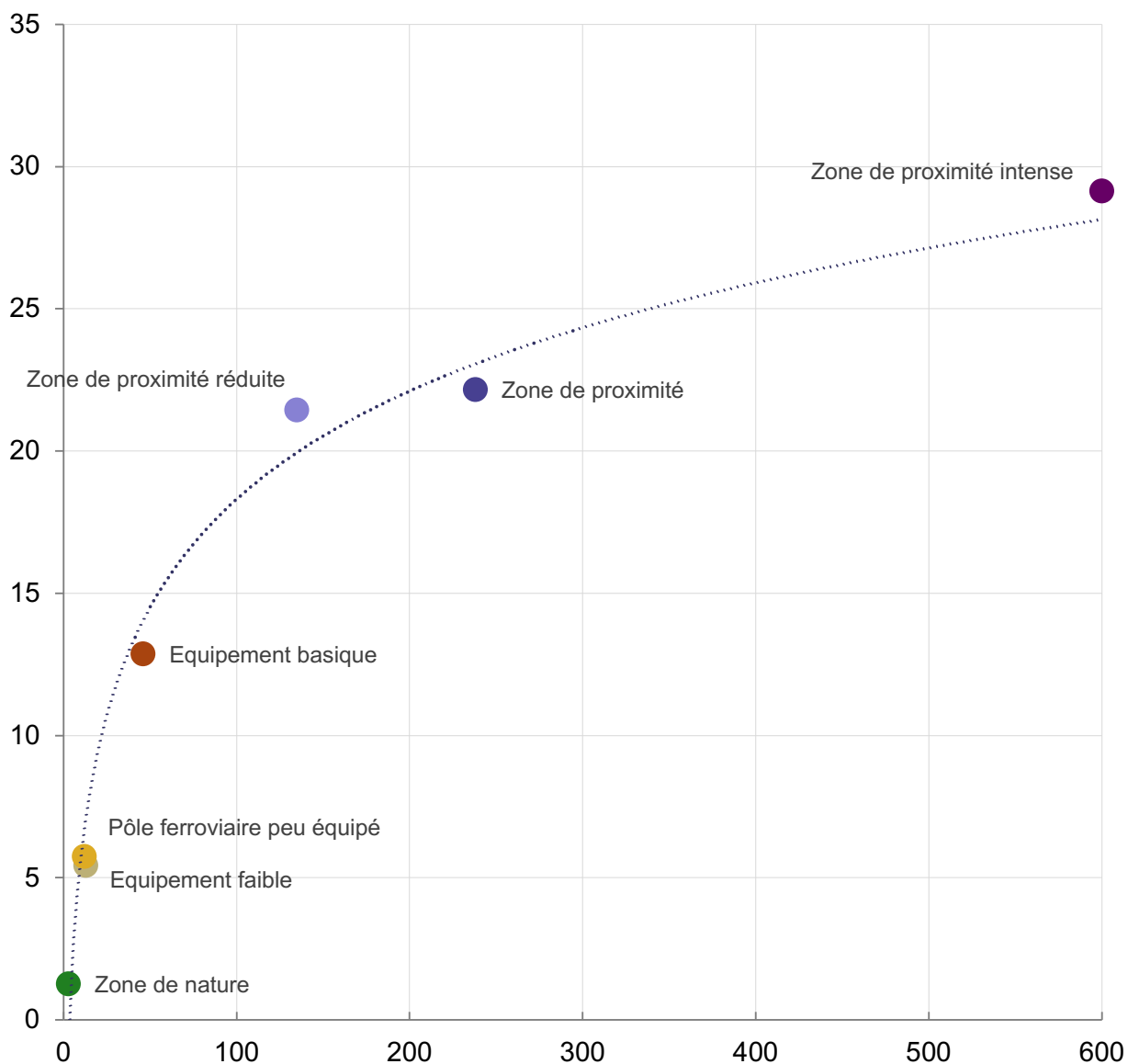


FIGURE 2 : PROFIL DES CATÉGORIES DE LA TYPOLOGIE SELON LE NOMBRE MOYEN D'ÉQUIPEMENTS UNIQUE (AXE HORIZONTAL) ET LE NOMBRE MOYEN DE CATÉGORIES REPRÉSENTÉES (AXE VERTICAL)

Les 3 premières catégories de cette typologie peuvent être considérées répondant aux critères du territoire des courtes distances.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE SOUS L'ANGLE DES COURTES DISTANCES

① Une géographie du territoire des courtes distances de l'agglomération

La répartition spatiale de la typologie à l'échelle du Grand Genève est présentée sur la carte en page 11. La géographie dessinée est la suivante :

- Le cœur d'agglomération (Genève, Carouge) apparaît logiquement très bien équipé et présente un gradient passant du « territoire de proximité intense » dans l'hypercentre « au territoire de proximité » dans leurs franges directes. On relève également des poches de proximité intense dans les communes de couronne genevoise, telles qu'Onex, Lancy ou encore Chêne-Bourg et Thônex;
- Le cœur des polarités urbaines secondaires de l'agglomération, telles que Nyon, Annemasse, Thonon-les-Bains, Ferney-Voltaire, Bellegarde, St-Julien-en-Genevois, Divonne-les-Bains, Bonneville et la Roche-sur-Foron, apparaissent, eux aussi, en territoire de proximité intense et sont entourés de territoire de proximité;
- Les localités périphériques – les villages et les bourgs – dessinent des poches d'« équipement basique » au centre entourées d'« équipement faible », en particulier dans le Genevois français;
- Les « polarités ferroviaires peu équipées » constituent une singularité d'un point de vue spatial, dans la mesure où celles-ci prennent le pas sur les territoires d'« équipement faible » ainsi que sur les « zones de nature » lorsqu'une gare est présente, c'est notamment le cas en Haute-Savoie (Machilly, Bons-en-Chablais, Perrignier, Valleiry ou Reignier);
- Finalement, une très large part du territoire se situe en « zone de nature » (79%), soulignant la dominante verte à l'échelle de l'agglomération dans laquelle viennent s'inscrire les services et équipements de manière plus ou moins ponctuelle.

TPOLOGIE DU GRAND GENÈVE

TPOLOGIE DU TERRITOIRE DU GRAND GENÈVE BASÉE SUR LA PRÉSENCE DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉQUIPEMENTS AINSI QUE LEUR ABONDANCE

- TERRITOIRE DE PROXIMITÉ INTENSE
- TERRITOIRE DE PROXIMITÉ
- TERRITOIRE DE PROXIMITÉ RÉDUITE
- EQUIPEMENT BASIQUE
- EQUIPEMENT FAIBLE
- POLARITÉ FERROVIAIRE PEU ÉQUIPÉE
- ZONE DE NATURE

SOURCES : INSEE - BPE, 2020 | OFS - STATENT, 2018

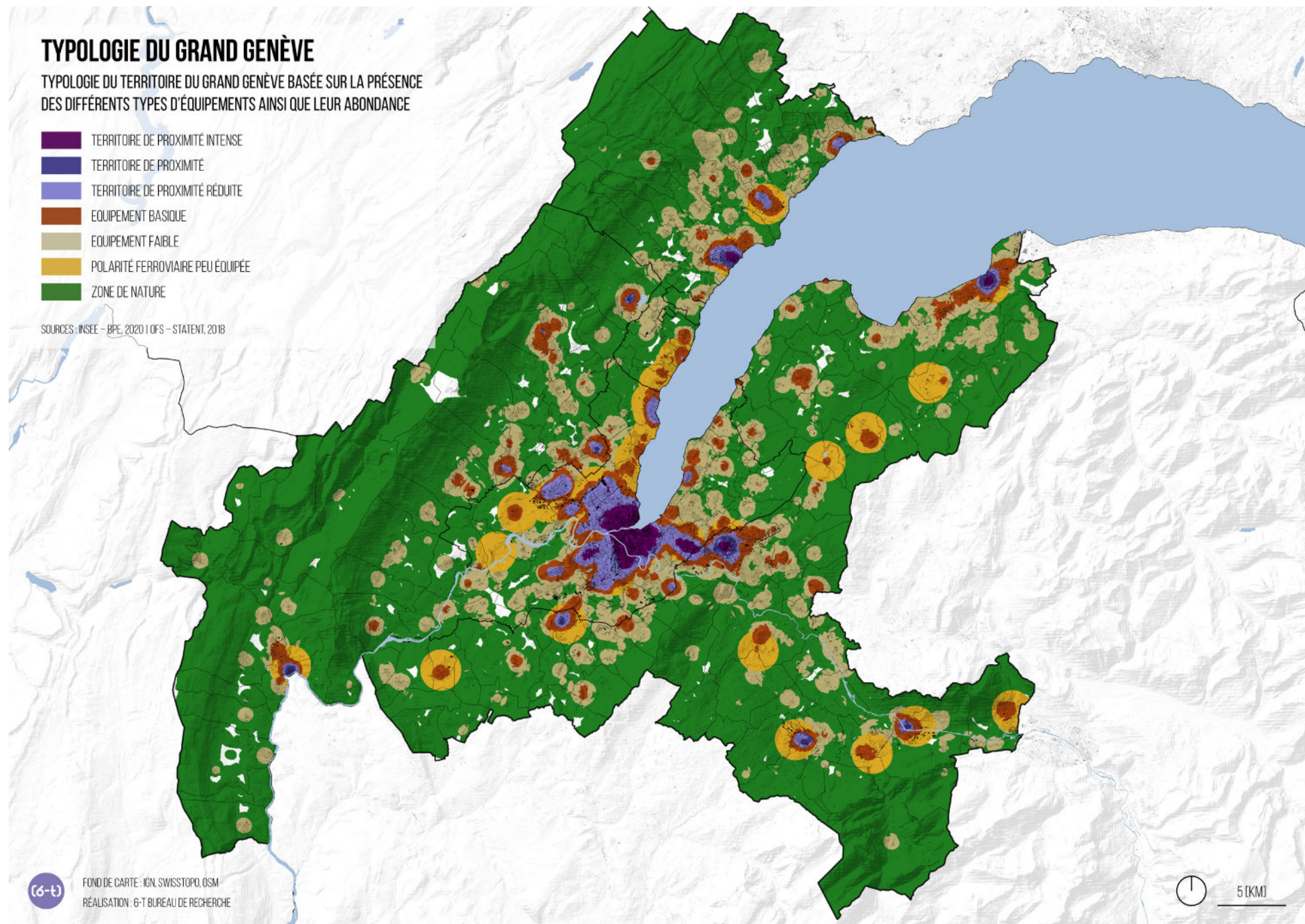


FIGURE 3 : CARTOGRAPHIE DE LA TYPOLOGIE À L'ÉCHELLE DU GRAND GENÈVE

2 La couverture de la population résidente par le territoire des courtes distances

À l'échelle du Canton de Genève, 80% de la population habite – aujourd'hui déjà – dans le territoire des courtes distances, soit un territoire assurant autonomie à ses résidents en termes d'accès aux services, équipements et aménités nécessaires au quotidien. 43% de la population se situe en territoire de proximité

intense auquel s'ajoutent 34% résidant en territoire de proximité réduite. Une faible proportion habite les territoires de proximité, mais cette catégorie se retrouve très majoritairement dans les centres urbains du genevois français et du District de Nyon.

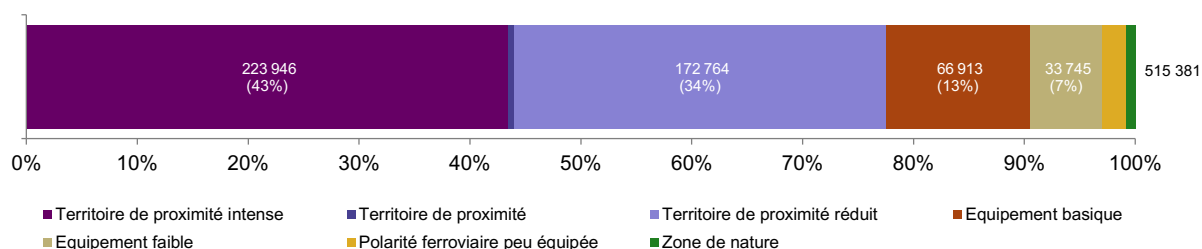


FIGURE 4 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DU CANTON DE GENÈVE SELON LA TYPOLOGIE D'ÉQUIPEMENT

À l'échelle du Grand Genève, la population est bien moins dotée en équipement. Environ 50% de la population habite le territoire des courtes distances, dont environ 25% dans un territoire de proximité intense. Un peu plus de 20% de la population réside dans le territoire d'équipement basique et près de 20% des habitants se situent dans les 2 catégories dont l'offre d'équipement est faible, tant en termes de quantité que de diversité (équipement faible et de polarité ferroviaire peu équipée).

Enfin, environ 9% de la population réside dans les zones de nature qui offrent un bouquet d'équipement extrêmement réduit, voire inexistant; une part très importante lorsque l'on considère que cela représente tout de même plus de 90'000 habitants. Ils dépendent donc d'autres territoires pour l'accès aux services et équipements du quotidien et le plus souvent via les TIM, compte tenu de la quasi-absence d'offre TC pour la grande majorité.

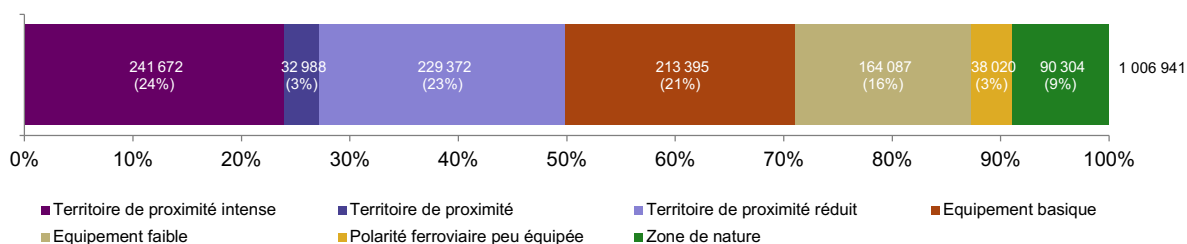


FIGURE 5 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DU GRAND GENÈVE SELON LA TYPOLOGIE DE PROXIMITÉ

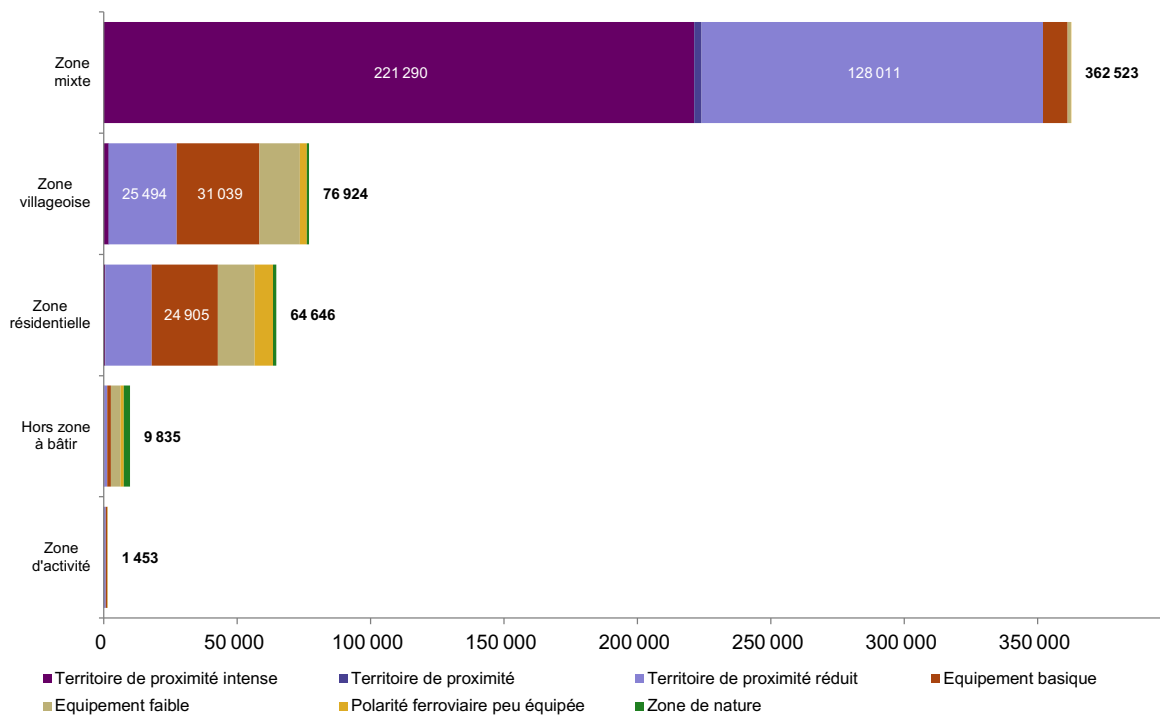


FIGURE 6 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DU CANTON DE GENÈVE, SELON LA ZONE D'AFFECTATION AGRÉGÉE ET LA TYPOLOGIE DE PROXIMITÉ

À l'échelle du Canton de Genève, la répartition de la population selon l'affectation du sol permet de souligner l'enjeu que constituent les zones résidentielles du point du territoire des courtes distances. En effet, alors que près de 80'000 personnes habitent ces zones (15% de la population du Canton), seuls 28% habitent le territoire des courtes distances, et essentiellement la partie la moins bien dotée du territoire des courtes distances, à savoir le territoire de proximité réduite.

Compte tenu du fait que les zones résidentielles sont des territoires dans lesquels le développement de nouveaux équipements n'est que peu réalisable, le fait qu'une partie largement majoritaire de la population y résidant est située dans un territoire d'équipement basique ou inférieur constitue un défi majeur, notamment du point de vue de la mobilité dont les enjeux sont présentés plus bas.

③ Répartition des emplois par rapport au territoire des courtes distances

Au sein du territoire du Canton de Genève, un peu plus de 80% des emplois sont situés en territoire de proximité, et 55% sont situés en territoire de proximité intense. En ajoutant les 12% d'emplois en territoire d'équipement basique, il n'y a que 7%

des emplois du canton qui se situent en territoire peu équipés. À l'échelle cantonale, on constate donc que l'offre d'équipements et de services de proximité est encore meilleure s'agissant des emplois qu'elle ne l'est pour la population.

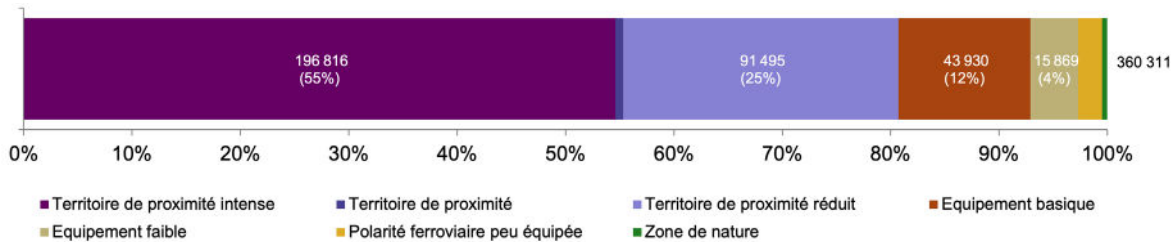


FIGURE 7 : RÉPARTITION DES EMPLOIS DU CANTON DE GENÈVE SELON LA TYPOLOGIE D'ÉQUIPEMENT

Au niveau de l'ensemble du territoire du Grand Genève, la différence avec la répartition de la population est encore plus marquée que dans le cas du Canton de Genève. Ainsi, un peu moins de 70% des emplois du Grand Genève se situent en territoire de proximité, donc 44% en territoire de proximité intense.

Avec les 18% d'emplois situés en territoire d'équipement basique, seuls 15% des emplois du Grand Genève se situent en territoires peu équipés.

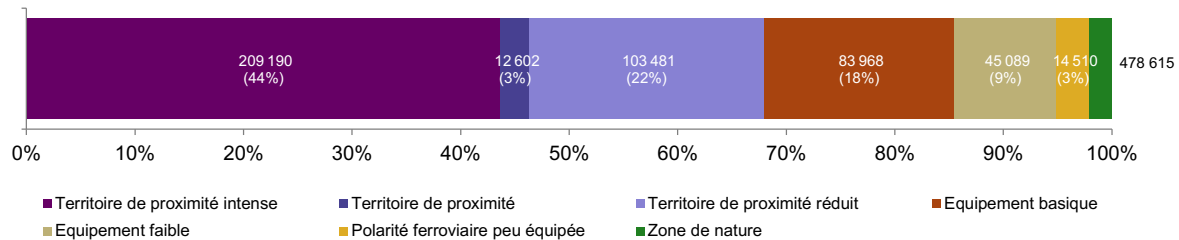


FIGURE 8 : RÉPARTITION DES EMPLOIS DU GRAND GENÈVE SELON LA TYPOLOGIE D'ÉQUIPEMENTS

④ Les zones lacunaires : lorsque la densité n'est pas accompagnée des équipements et services de proximité

L'absence ou le faible équipement des territoires n'est que peu problématique lorsque ceux-ci ne sont pas habités. En revanche, les enjeux sont beaucoup plus marqués et préoccupants dans les zones peu équipées, mais qui accueillent un nombre important d'habitants (ou d'emplois).

La carte en p.16 présente les zones lacunaires du Grand Genève, soit des espaces ne faisant pas partie du territoire des courtes distances (3 premières catégories) malgré une densité conséquente comprise entre 3'500 et 7'000¹ [hab./km²].

Les zones lacunaires dans le canton de Genève se situent en grande majorité dans les franges du cœur d'agglomération (parties des communes de Vernier, Bernex, Chêne-Bougeries, Vésenaz et une grande zone sise sur les communes de Carouge, Veyrier et Troinex. Ces territoires étant quasi essentiellement classés en « territoire d'équipement basique », l'effort à consentir pour les faire passer à la catégorie supérieure, soit en territoires des courtes distances, est théoriquement relativement faible.

Dans le reste du Grand Genève, les zones lacunaires sont moins nombreuses et se situent prioritairement dans les centralités urbaines suivantes : Annemasse, Thonon, Saint-Genis-Pouilly, St-Julien-en-Genevois, Gex, Nyon et Gland.

Ces zones lacunaires coïncident en grande partie avec des secteurs prioritaires de développement dans le PA4 et le PDCn. De fait, l'offre en équipements va évoluer avec la mise en œuvre de ces projets et il s'agira d'être attentif pour assurer la présence et la diversité des services nécessaire au quotidien.

¹ Le seuil de 3'500 à 7'000 [hab./km²] a été fixé en regard de la population résidant dans les « territoires de proximité réduite ». 50% de cette population vit en effet dans des territoires dont la densité est comprise entre 3'500 à 7'000 [hab./km²], cet intervalle peut donc être considéré comme une masse critique suffisante pour permettre la présence du territoire des courtes distances, en principe.

Il convient toutefois de garder à l'esprit les contraintes que peut représenter l'affectation du sol en termes de renforcement ou de développement du territoire des courtes distances. À cet égard, il faut souligner que dans le Canton de Genève (Figure 10), 68% des zones lacunaires sont situées en zone résidentielles (zone villa), au sein desquelles il n'est donc pas autorisé de renforcer l'offre d'équipements et de services. Inversement, mais dans une moindre mesure, les zones d'activités qui jouissent parfois d'une offre conséquente d'équipements et services ne sont pas autorisées à accueillir du logement.

Ces différences de zonage nécessitent donc des solutions différenciées pour développer le territoire des courtes distances. En zone résidentielle peuvent par exemple être envisagées de modifications des zones ciblées en fonction d'un développement réfléchi de l'offre ou l'aménagement de microzones ponctuelles de services au sein des zones résidentielles.



ZONES LACUNAIRES

ZONES SITUÉES HORS DES TERRITOIRES DE COURTES DISTANCES SELON LA DENSITÉ DE POPULATION ALENTOURS (HAB./KM²)

3500

7000

SOURCES : INSEE - BPE, 2020 | OFS - STATENT, 2018

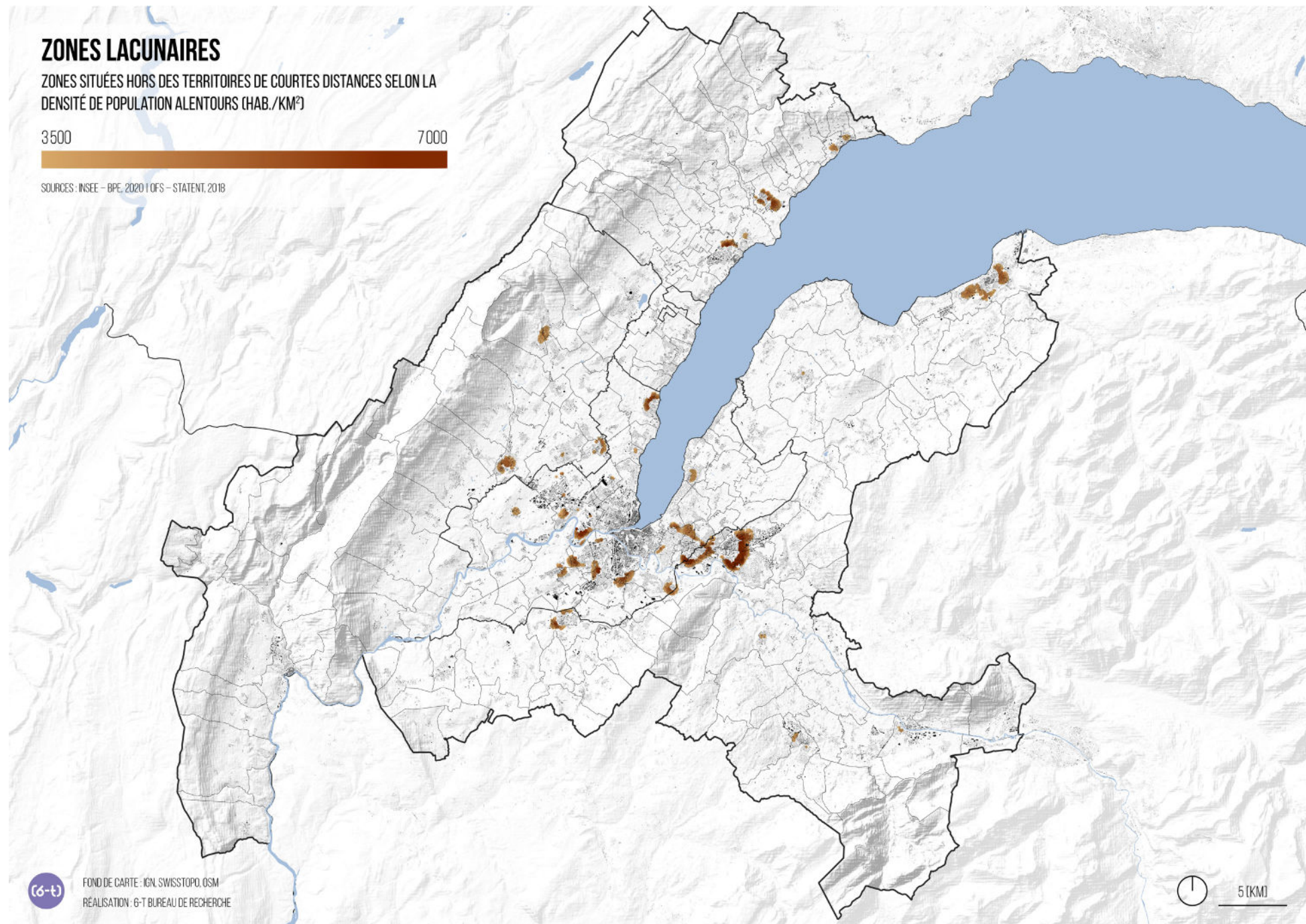


FIGURE 9 : CARTOGRAPHIE DES ZONES SITUÉES EN ÉQUIPEMENT BASIQUE OU INFÉRIEUR SELON LA DENSITÉ DE POPULATION ALENTOURS

LACUNES À COMBLER

ZONE DONT LA DENSITÉ EST SUPÉRIEURE À 3 500 (HAB./KM²) ET HORS DES TERRITOIRES DES COURTES DISTANCES, SELON L'AFFECTATION

- ZONE RÉSIDENNELLE
- ZONE VILLAGEOISE
- ZONE MIXTE
- ZONE D'ACTIVITÉ

SOURCES : INSEE - BPE, 2020 | OFS - STATENT, 2018 | SITG, 2021

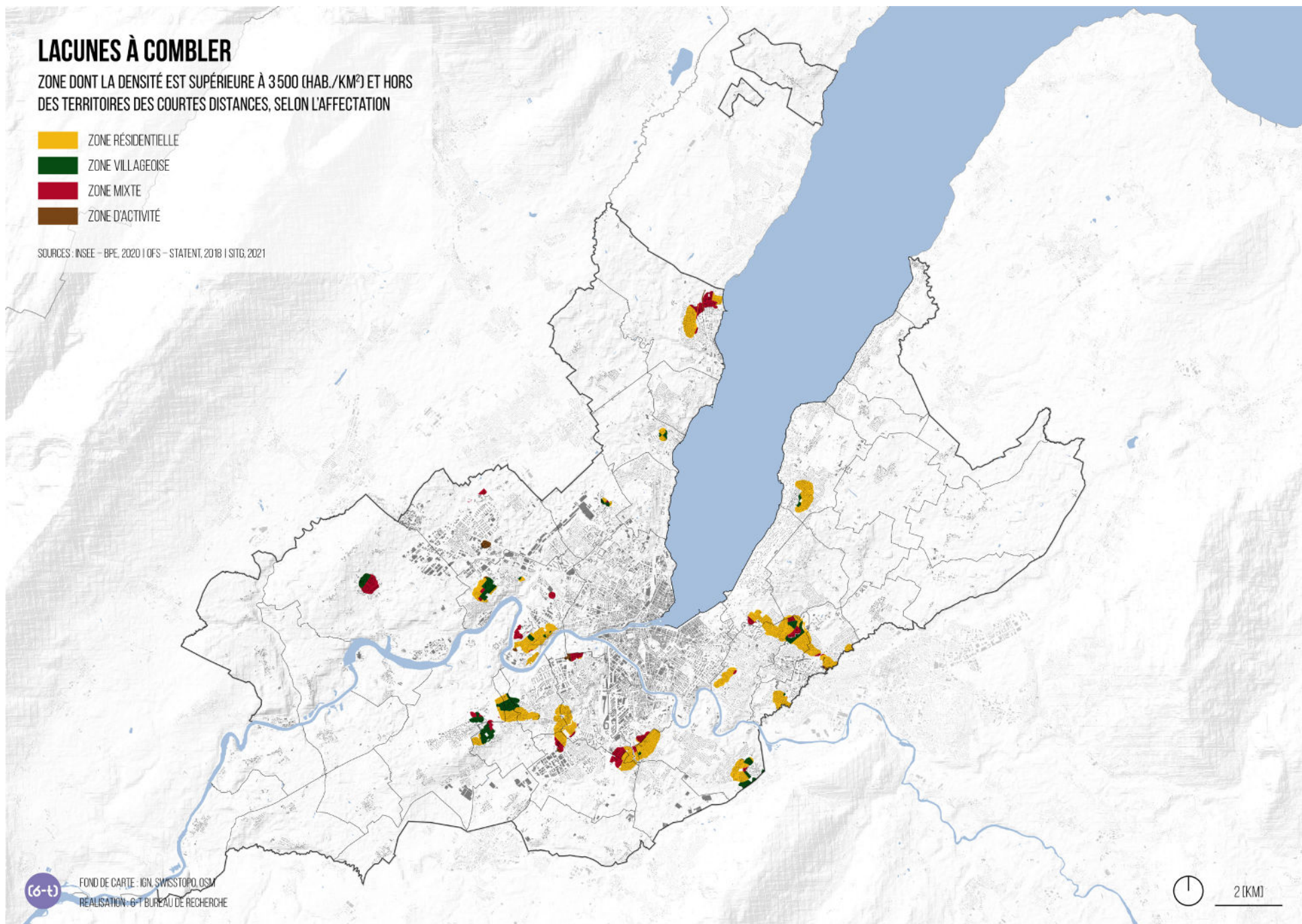


FIGURE 10 : CARTOGRAPHIE DES ZONES LACUNAIRES À L'ÉCHELLE DU CANTON DE GENÈVE, SELON L'AFFECTATION DU SOL

TYPOLOGIE ET MOBILITÉ: LES VERTUS DE LA PROXIMITÉ SUR NOS DÉPLACEMENTS ET LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Afin de mieux identifier les impacts de la proximité des équipements sur les comportements de mobilité, nous avons croisé la typologie et les bases de données des deux enquêtes mobilité². Cela a permis de mettre en évidence plusieurs enseignements importants :

- On se déplace plus dans les territoires des courtes distances : une offre abondante et variée d'équipements induit en effet un nombre plus élevé de déplacements par jour ;
- Mais on le fait sur des distances réduites et avec des modes moins polluants (modes actifs et TC) ;
- Cela débouche sur une corrélation forte entre l'intensité de la proximité des équipements et l'impact environnemental de la mobilité : on remarque ainsi une croissance nette et régulière des émissions carbone journalières à mesure que l'offre en équipements s'amenuise sur le territoire : de 4.4 [kg équ. CO2/pers.] pour le « territoire de proximité intense », on passe à 10.6 [kg équ. CO2/pers.] dans les « zones de nature », soit 2.4 fois plus³. En d'autres termes, la proximité des équipements apparaît comme un levier très fort de la décarbonation de la mobilité.

² Il s'agit du Microrecensement mobilité et transport (MRMT) pour la Suisse et de l'Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) pour la France.

³ Le graphique page suivante (Figure 11)n'intègre que la partie suisse faute de données précises en France, mais les tendances sont les mêmes.

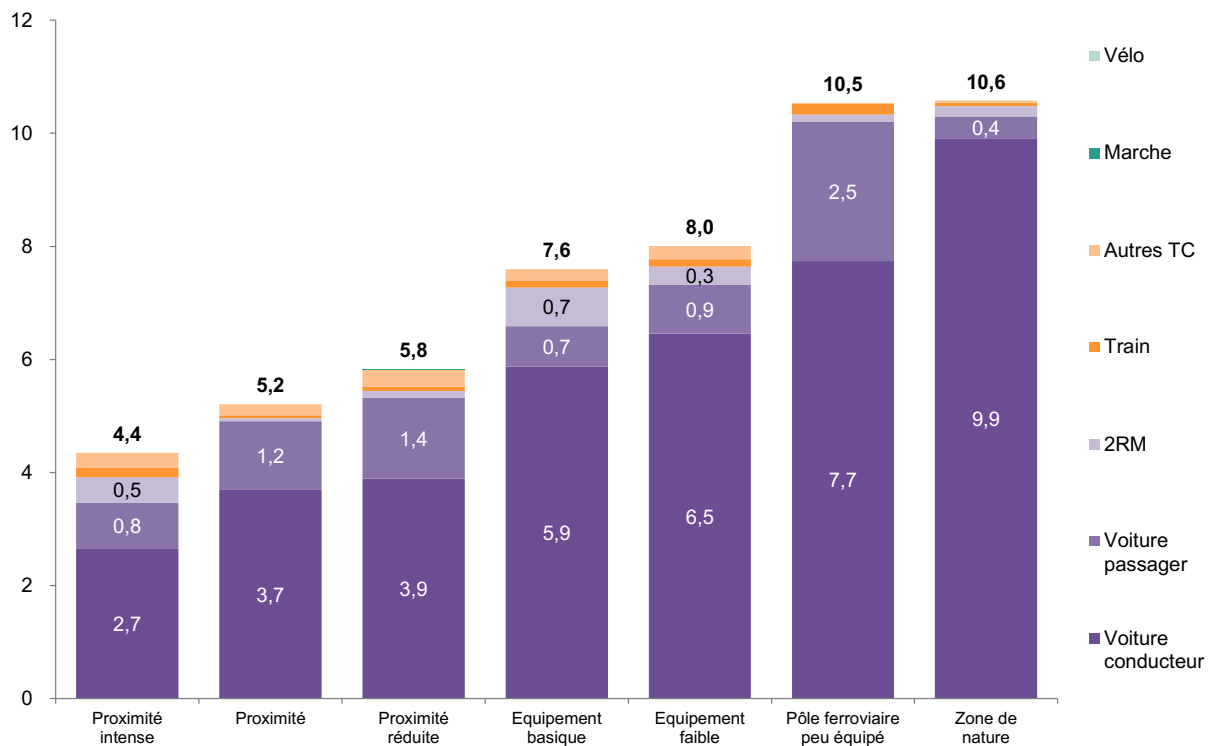
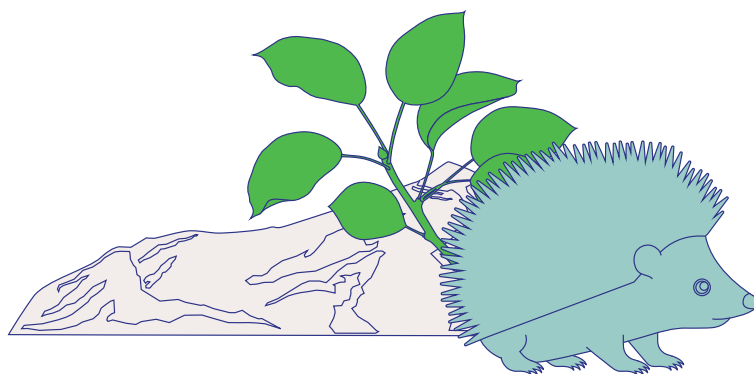


FIGURE 11: ÉMISSIONS DE CO2 JOURNALIÈRES MOYENNES PAR MODE POUR UN REVENU ÉQUIVALENT, SELON LA TYPOLOGIE DU LIEU DE RÉSIDENCE



RECOMMANDATIONS: PARTAGER, VALORISER, INSUFFLER OU CRÉER LE TERRITOIRE DES COURTES DISTANCES

Au vu des riches résultats de l'étude, un certain nombre de recommandations peuvent être formulées, certaines d'ordre général et d'autres plus spécifiques à chaque catégorie typologique identifiée.

Recommandations générales

- **Le territoire des courtes distances est un projet multi-acteur** : pour le concrétiser, il s'agit de partager tant le concept que le diagnostic du territoire avec l'ensemble des acteurs publics (aux différentes échelles territoriales) et privés concernés, chacun ayant un rôle à jouer.
- **Faire de l'indicateur d'intensité de proximité un outil d'aide à la décision pour planifier** les projets à venir, en particulier les nouveaux quartiers.
- **Le changement d'affectation du sol, en fonction de la localisation, du contexte et de la masse critique est un levier pour permettre la mixité** et est donc nécessaire pour concrétiser le territoire des courtes distances.
- **Monitorer le territoire des courtes distances** : mesurer et suivre son évolution en particulier la couverture de la population et des emplois par une classe de proximité, ainsi que les effets des mesures visant à développer le territoire des courtes distances.

1 Territoire de proximité intense

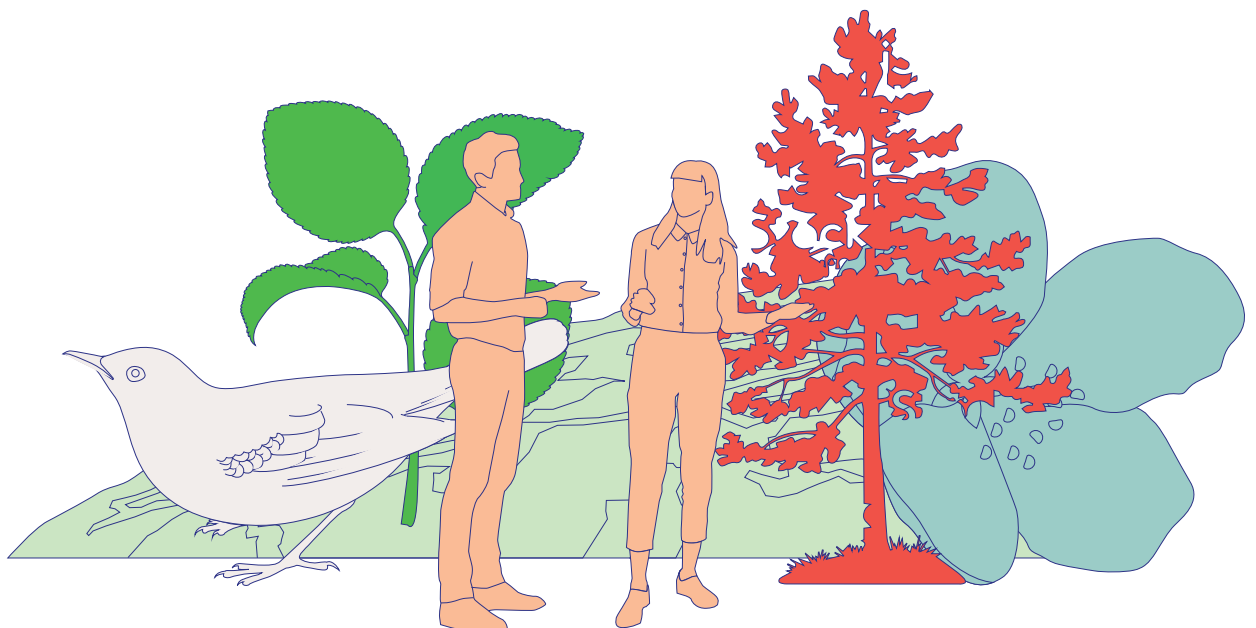
- Capitaliser et valoriser l'offre très riche d'équipements et la proximité, notamment via le déploiement de zones apaisées, d'infrastructures favorables aux modes actifs avec au centre le piéton et le retrait progressif de la voiture et de son emprise spatiale.
- Renforcement important du nombre et de la qualité des espaces publics et de nature, également dans une perspective d'adaptation au changement climatique (arborisation des rues notamment).
- Privilégier autant que possible la présence d'habitat dans ces territoires, pour que l'offre d'équipement profite aux résidents en plus des personnes y travaillant.

2 Territoire de proximité

- Travailler l'enjeu d'accessibilité qui passe notamment par le renforcement de la qualité des cheminements piétons.
- Penser la programmation des espaces pour les activités de proximité : restaurants, petits commerces, activités de loisirs, autres activités non marchandes du vivre ensemble.

3 Territoire de proximité réduite

- Développer l'offre de commerce et de services privés en coordonnant les différents acteurs, grâce à un fléchage des types d'activités selon les surfaces disponibles préalablement identifiées et à différents outils de mobilisation : politique d'acquisition foncière et immobilière, mise à disposition de locaux pour les commerces de proximité (p.ex. PUS genevois).
- Améliorer l'offre au sein des centralités résidentielles existantes, via des stratégies de renouvellement urbain et d'hybridation ambitieuses passant probablement par l'acquisition de foncier également.
- Modifier l'affectation de certains secteurs spécifiques en zone mixte pour permettre le renforcement de la quantité et la diversité des équipements et services.
- La « proximité réduite » doit constituer le seuil minimum pour tout nouveau projet de développement, celui-ci pouvant ensuite être renforcé.



4 Équipement basique

- **Développement des zones mixtes via des modifications d'affectation**, notamment dans les franges d'agglomération et dans les bourgs et villages où la densité est suffisante et qu'il existe déjà une offre TC. Cela doit notamment permettre de renforcer ou de développer des petites centralités.
- **Renforcement et développement de l'ensemble de l'offre d'équipements**, en particulier les équipements publics et parapublics : éducation, sport, culture.
- **Mettre en place des stratégies de dissuasion de l'usage des TIM** pour permettre des rétroactions positives, en agissant entre autres sur le stationnement sur voie publique.

5 Équipement faible

- **Développer une offre commerciale minimale ainsi que des équipements relatifs au social et aux services publics.**
- **Amélioration significative de l'accessibilité TC et vélo** : elle doit permettre de renforcer l'attractivité des équipements.

6 Polarité ferroviaire peu équipée

- **Renforcer l'offre d'équipements en vue de faire de ces territoires de réelles polarités de l'agglomération.**
- **Structurer une offre MD et TP de rabattement** permettant l'accès à ces centralités sur un rayon de 2 kilomètres.

7 Zone de nature

- **Stopper tout développement dans ces zones**, à l'exception de projets assurant une accessibilité TC et MD élevées et une offre d'équipement riche, par exemple à proximité des polarités ferroviaires peu équipées.
- **Repenser l'accessibilité de certains de ces territoires** riches en aménités naturelles et donc prisés pour les loisirs en centrant les efforts sur les transports publics, les modes actifs et l'autopartage.

RÉFÉRENCES

- 6t-bureau de recherche. (2021). Besoins, pratiques et aspirations des résidents du Grand Genève en matière de mobilité de loisirs – Quels leviers pour une décarbonation de ces mobilités? Rapport final.
- ADEUS. (2011). Quels îlots de proximités aujourd'hui? *Les notes de l'ADEUS*, n°53.
- ADEUS. (2012). La proximité, levier d'une organisation urbaine durable? *Les notes de l'ADEUS*, n°69.
- Handy, S., Cao, X., Mokhtarian, P. L. (2005). Correlation or causality between the built environment and travel behavior? Evidence from Northern California. *Transportation Research Part D*. 427 – 444.
- Héran, F. (2009). Des distances à vol d'oiseau aux distances réelles ou de l'origine des détours. *Flux*, 76-77, 110-121. <https://doi.org/10.3917/flux.076.0110>
- Jacobs, J. (1961). *The Death and Life of Great American Cities*. New York: Random House.
- Madec, P. (2008). La ville de la pantoufle et le bio ilot. *EcologiK*, 5.
- Moreno, C. & Garnier, M. (2020). *Livre blanc n°2. La ville du ¼ d'heure : Du concept à la mise en œuvre*. Paris: Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
- Moreno, C., Allam, Z., Chabaud, D., Gall, C., Pratlong, F. (2021). Introducing the “15-Minute City”: Sustainability, Resilience and Place Identity in Future Post-Pandemic Cities. *Smart Cities*, vol. 4, n°1, 93–111.
- Office fédéral de la statistique OFS. (2018). Services à la population et disparités régionales : distance d'accès aux services de la vie courante, en 2015. *Actualités OFS*, Neuchâtel.
- Office fédéral du développement territorial ARE. 2018. Densité et comportement de mobilité : Analyse du microrecensement mobilité et transport.
- Pozoukidou, G. & Chatziyiannaki, Z. (2021). 15-Minute City : Decomposing the New Urban Planning Eutopia. *Sustainability*, vol. 13, n°3, 928.
- Verchère, L. (2020). *Qu'est-ce que la ville du quart d'heure ?* M3, la prospective de la Métropole de Lyon. URL: <https://temps.millenaire3.com/Publications/La-ville-du-1-4-d-heure> (consulté le 15 septembre).

